Date de création/révision: 10/02/2005

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DIVER-1240

RAISON SOCIALE
JohnsonDiversey

RISQUES SPECIFIQUES

INFLAMMABLE - R10

1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

- NOM DU PRODUIT SPRINT GLASS
- REFERENCE 1240
- FOURNISSEUR JohnsonDiversey
9-11, avenue du Val de Fontenay
94133 - FONTENAY-SOUS-BOIS- Cedex

Téléphone / Fax 01.45.14.76.76 - Fax : 01.45.14.76.11

E-mail / Site internet-

Numéro d'appel d'urgence 01 45 42 59 59

- Informations complémentaires - Type d'utilisation
Nettoyant instantané pour vitres et surfaces.

2 – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Préparation liquide solvantée.

Constituants contribuant aux dangers

CAS N°67-63-0	2-propanol - Xi,F; R11-36-67	< 5%
CAS N°67-64-1	Acétone - F; R11-36-66-67	5 à 15%
CAS N°111-76-2	2-butoxyéthanol - Xn; R20/21/22-36/38	5 à 15%

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

INFLAMMABLE

R10: inflammable
Le produit est classé dangereux, conformément au procédé de calcul de la Directive CE de classification pour les préparations.

Emis par le Centre serveur DIESE - MINITEL VERT 08 36 05 00 99

4 – PREMIERS SECOURS

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :
laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :
laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
- EN CAS D'INGESTION:
retirer le produit de la bouche.Consulter immédiatement un médecin ou le
LE CENTRE ANTI-POISONS: 01 40 05 48 48
- EN CAS D'INHALATION :
retirer de la source d'exposition et installer l'accidenté dans une zone aérée.
Consulter un médecin si nécessaire.

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction

EQUIPEMENT DE PROTECTION : comme pour le contrôle de l'exposition
Produit INFLAMMABLE.
En cas d'incendie, moyens d'extinction recommandés: mousse,anhydride carbonique

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles

Comme pour le contrôle de l'exposition.
Eliminer toute source d'ignition. Ne pas fumer.

- Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter le produit pur.
Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur.

- Méthodes de Nettoyage

Endiguer et absorber sur support inerte.
Recueillir dans un conteneur étiqueté adapté pour destruction par un centre agréé.
Laver les résidus à grande eau.

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ne pas inhaler les vapeurs.
Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

STOCKAGE

Stocker le produit dans son emballage d'origine, fermé.
Stocker dans un local aéré, à l'écart de toute source de chaleur ou d'ignition.
Préparation relevant de la législation sur les installations classées.
Rubrique(s) ICPE,1432, catégorie B.

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

COMPOSANTS AYANT DES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION:
67-63-0 2-Propanol (< 5%) - VLE=1250 mg/m3, 500ppm
67-64-1 Acétone (5-15%) - VLE=1800 mg/m3, 750ppm
111-76-2 2-butoxyéthanol (5-15%) - VLE=246 mg/m3, VME=98 mg/m3
EQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE PROTECTION:
Port de gants et de lunettes de protection conseillé.
Se rincer les mains à l'eau après utilisation.
EQUIPEMENTS SUR LE LIEU DE TRAVAIL :
Fontaine oculaire et lavabo.

9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect
Liquide bleu.

PH Pur 20°C : 8.7 à 9.3

Température de changement d'état
non déterminé

Point d'éclair
25°C

Caractéristique d'explosivité
non explosif

Densité
à 20°C: 0.984 g/cm3

Solubilité
miscible à l'eau en toutes proportions

10- STABILITE ET REACTIVITE

Produit stable, pas de réaction dangereuse connue.
Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

EFFET PRIMAIRE D'IRRITATION:
- peau: ne provoque pas d'irritation dans les conditions normales d'utilisation
- yeux: ne provoque pas d'irritation dans les conditions normales d'utilisation
- inhalation: peut provoquer céphalées et somnolence
- ingestion:pas d'effet nocif sauf en cas d'ingestion importante de produit

MALADIES PROFESSIONNELLES: ce produit contient une substance (isopropanol) inscrite au tableau N°84.

12- INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Le risque potentiel provient de la présence d'alcool isopropylique.
Ne pas rejeter dans l'environnement aquatique.

13- CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur, tant pour le produit que pour les emballages.
Pas de rejets importants directement dans le milieu naturel, récupération et traitement par un organisme agréé.

14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DESIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT:
ADR/RID :
UN 1993, LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ACETONE, ALCOOL ISOPROPYLIQUE), 3, III.
IMDG:
LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ACETONE, ALCOOL ISOPROPYLIQUE), 3, UN 1993, III.
AUTRES INFORMATIONS:
ADR : Etiquette 3 - Code danger 30
IMDG: Fiche de sécurité: F-E,S-E - Polluant marin:non

15- INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Marquage selon les Directives CE: le produit est classé et identifié suivant les Directives CE relatives à la classification et l'étiquetage des produits dangereux.
Symbole : non soumis
Phrases R : R10
Phrases S : S7-16-26-51

16- AUTRES INFORMATIONS

Recommandation 89/542

	Concentration en %			
	< 5	**5 à < 15**	**15 à < 30**	**30 et +**
Phosphates				
Phosphonates				
Tensio-actifs anioniques				
Tensio-actifs cationiques				
Tensio-actifs amphotères				
Tensio-actifs non ioniques	X			
Agents de blanchiment oxygénés				
Agents de blanchiment chlorés				
Acide éthylène diaminetétra-acétique EDTA)				
Acide nitriotriacétique (NTA)				
Phénols et phénols halogénés				
Paradichlorobenzene				
Hydrocarbures aromatiques				
Hydrocarbures alophatiques				
Halogénés				
Savons				
Zéolites				
Polycarboxylates				

DESINFECTANTS : Présence

Utilisation uniquement réservée au secteur professionnel.
Toutes les fiches de données de sécurité de nos produits classés 'Dangereux' peuvent être consultées et/ou obtenues par MINITEL N°Vert: 08 36 05 00 99
Accès INTERNET: http://www.diese-fds.com

A N N E X E

Liste des phrases R
(AISD 16/10/02)

R 1 : Explosif à l'état sec.
R 2 : Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 3 : Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 4 : Forme des composés métalliques explosifs très sensibles.
R 5 : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
R 6 : Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
R 7 : Peut provoquer un incendie.
R 8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R 9 : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.
R 10: Inflammable.
R 11: Facilement inflammable.
R 12: Extrêmement inflammable.
R 14: Réagit violemment au contact de l'eau.
R 15: Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
R 16: Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.
R 17: Spontanément inflammable à l'air.
R 18: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur - air inflam- mable/explosif.
R 19: Peut former des peroxydes explosifs.
R 20: Nocif par inhalation.
R 21: Nocif par contact avec la peau.
R 22: Nocif en cas d'ingestion.
R 23: Toxique par inhalation.
R 24: Toxique par contact avec la peau.
R 25: Toxique en cas d'ingestion.
R 26: Très toxique par inhalation.
R 27: Très toxique par contact avec la peau.
R 28: Très toxique en cas d'ingestion.
R 29: Au contact de l'eau dégage des gaz toxiques.
R 30: Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation.
R 31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R 32: Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
R 33: Danger d'effets cumulatifs.
R 34: Provoque des brûlures.
R 35: Provoque de graves brûlures.
R 36: Irritant pour les yeux.
R 37: Irritant pour les voies respiratoires.
R 38: Irritant pour la peau.
R 39: Danger d'effets irréversibles très graves.
R 40: Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes
R 41: Risque de lésions oculaires graves.
R 42: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 44: Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
R 45: Peut provoquer le cancer.
R 46: Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
R 48: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
R 49: Peut provoquer le cancer par inhalation.
R 50: Très toxique pour les organismes aquatiques.
R 51: Toxique pour les organismes aquatiques.
R 52: Nocif pour les organismes aquatiques.
R 53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 54: Toxique pour la flore.
R 55: Toxique pour la faune.
R 56: Toxique pour les organismes du sol.
R 57: Toxique pour les abeilles.
R 58: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
R 59: Dangereux pour la couche d'ozone.
R 60: Peut altérer la fertilité.
R 61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 62: Risque possible d'altération de la fertilité.
R 63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 64: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
R 65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R 67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R 68: Possibilité d'effets irréversibles